

DECRET N° 2002-370 DU 30 Novembre 2002
portant délégation permanente de signature

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

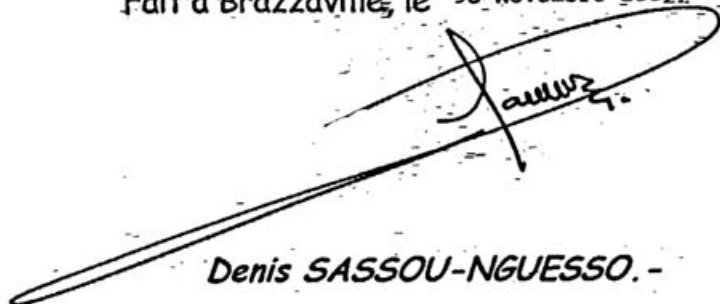
Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2002-345 du 20 août 2002 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement.

DECRETE :

Article unique.- Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Thomas DHELLO, secrétaire général du Gouvernement, à l'effet de signer les exposés de motifs des projets de lois et des projets d'ordonnances.

Fait à Brazzaville, le 30 Novembre 2002.



Denis SASSOU-NGUESSO. -